

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- VU la Constitution ; *VISA CF n° 002*
- VU le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement ; *10/01/2019*
- VU le décret n° 2018-0272/PRES/PM/SGG-CM du 12 avril 2018 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la loi n°26-94/ADP du 27 mai 1994 portant organisation générale de la Défense Nationale et son modificatif n°007-2005/AN du 07 avril 2005 ;
- VU la loi n°074-60/AN du 03 août 1960 portant création de l'Armée Nationale ;
- VU la loi n°038-2016/AN du 24 novembre 2016 portant statut général des personnels des Forces Armées nationales ;
- VU le décret n°2016-156/PRES/PM/MDNAC du 08 avril 2016 portant organisation du Ministère de la défense nationale et des anciens combattants ;
- VU le décret n°2016-157/PRES/PM/MDNAC du 08 avril 2016 portant organisation et fonctionnement de l'Etat-Major Général des Armées ;

DECRETE

Article 1 : Le Colonel-Major Moïse MIMINGOU est nommé Chef d'Etat-Major Général des Armées.

Article 2 : Le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 10 janvier 2019




Roch Marc Christian KABORE